

Retraite minimum: votre pension sera augmentée le 9 octobre

Publié le 13/05/2023 à 08h05 par Maud Pierron - **Revue Notre temps**

Quelque 1,8 million de retraités actuels qui ont de faibles pensions vont bénéficier d'une revalorisation à la suite de la réforme des retraites 2023. Les détails.

Près de 2 millions de retraités vont voir leur pension de retraite augmentée à la rentrée prochaine avec l'entrée en vigueur de la réforme des retraites 2023. C'est l'une des conséquences de la mal nommée pension minimale à 1200 €, puisque celle-ci n'est pas automatique et va concerner très peu de personnes. Mais en choisissant, pour y parvenir, de rehausser le minimum contributif, **le gouvernement va permettre à 1,8 million de retraités actuels, éligibles au minimum contributif, d'avoir une revalorisation allant jusqu'à 100 € brut mensuel maximum.**

Le minimum contributif, c'est quoi?

C'est le minimum de pension en dessous duquel les Français qui ont le nombre de trimestres nécessaires pour une retraite à taux plein (ou l'âge du taux plein automatique, 67 ans) ne peuvent pas descendre. Son montant de base actuel est de 684 € et son montant majoré, pour ceux qui ont cotisé au moins 120 trimestres, est de 757 €.

Vous êtes concerné par cette revalorisation à certaines conditions :

- avoir eu une carrière complète (tous les trimestres requis pour votre génération)
- être parti à l'âge légal ou à l'âge du taux plein automatique, 67 ans
- au moins 120 trimestres réellement cotisés

La réforme des retraites d'Emmanuel Macron et Elisabeth Borne comporte une hausse de ces minimum: le minimum contributif passe à 709 euros et le minimum contributif majoré passe à 847 €.

Minimum contributif : comment savoir si votre pension de retraite va être revalorisée?

Pour toucher les 100 euros brut mensuels, il faut que la totalité de vos trimestres soient cotisés (donc acquis par le travail), quel qu'ait été le montant de votre salaire lorsque vous étiez en activité. Si, pour remplir votre durée d'assurance, vous avez au moins 120 trimestres cotisés et des trimestres assimilés (pour maternité, maladie, service militaire, etc.), alors vous toucherez un prorata de 100 €, selon le nombre exact de vos trimestres cotisés par rapport aux trimestres requis.

Par exemple, Annie, qui devait faire 167 trimestres pour une retraite complète, qui en a cotisé 158, touchera un prorata selon ce calcul:

$100 \times (158/167)$ soit: 94,61 euros.

Attention toutefois, votre pension totale, c'est-à-dire pension de base et pension complémentaire ne doit pas dépasser 1 309 €, le montant maximal du minimum contributif, sans quoi, elle sera écrêtée pour ne pas dépasser ce montant.

Quand les pensions des retraités seront augmentées?

Cette hausse sera répercutée sur la pension de retraite de base de septembre, payée, pour le régime général, le 9 octobre. Près d'1 million de retraités verront cette augmentation dès le 9 octobre 2023. Les autres devront attendre quelques mois, le temps que les services de

retraite reconstituent leur carrière: ils ont probablement liquidé leurs droits avant que minimum contributif et minimum contributif majoré ne soient instaurés et leur dossier est sous forme papier, ce qui allonge les délais. Mais le ministère du Travail a précisé que ces retraités toucheront "ce montant dans les mois qui suivent, de façon rétroactive, sans perdre un euro".